

---

Arrêté du comité de surveillance du département de Paris ordonnant l'impression, l'affichage et l'envoi du rapport de ses membres Marchand et Clémence, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Arrêté du comité de surveillance du département de Paris ordonnant l'impression, l'affichage et l'envoi du rapport de ses membres Marchand et Clémence, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 377;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39656\\_t1\\_0377\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39656_t1_0377_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

une centaine de prêtres, de religieuses, de feuillants, qui ne savaient pas, disaient-ils, qu'il fallût, pour être républicains, sacrifier tout pour son pays... Ils sont à Chantilly, où ils ont tout le temps de l'apprendre et de dire leur bréviaire.

Vous voyez devant vous un échantillon des riches ornements qu'offre à la République la ville de Senlis, ainsi que la garde-robe du fameux Roquelaure, son ancien évêque.

Dans le département de Seine-et-Oise, nous avons marché le même pas. Levasseur, représentant du peuple, est venu couronner l'œuvre; et, grâce à son sans-culottisme avéré et son énergie républicaine, les ennemis de la liberté, les fanatiques, qui infectaient cette contrée, sont rentrés dans la poussière et dans les prisons.

Bientôt la statue de la liberté s'élèvera partout sur les autels si longtemps déshonorés par d'infâmes gibets.

Luzarches donne à la Convention, et nous en sommes porteurs, des dépouilles de châsses renfermant de prétendues reliques que nous avons fait profondément enterrer; des calices, des soleils et des saints, etc., etc. Luzarches, pour toute reconnaissance, demande que vous restiez fermés à votre poste, jusqu'à ce que la patrie soit hors de tout danger.

Senlis et les communes qui l'avoisinent vous envoient :

Encore des châsses, des croix, des crosses, des calices, des soleils, des ciboires;

Des bijoux d'or et des pierreries.

Senlis a fait tomber toutes les grilles de fer et les cloches qui se trouvaient dans son sein.

Le directoire du district en a fait faire autant aux communes environnantes; et, dans ce moment, nous avons à Senlis et à Luzarches, à la disposition de la République, plusieurs millions pesant de cuivre, de fer, de plomb, de cloches, qui seront bientôt dans les magasins de Paris.

Les patriotes de Senlis ont déployé un grand caractère: ils ont terrassé le fanatisme avec une vigueur vraiment républicaine; ils se sont montrés avec un courage énergique.

En échange des trésors qu'ils vous offrent, ils demandent pour la compagnie de canonniers déjà formée dans leur ville, deux pièces de canon... Nous les demandons pour eux avec instance; ils s'en serviront utilement pour la République.

Nous amenons avec nous 10 hommes, dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud.

Un *Oudaille*, scélérat contre-révolutionnaire, prêtre infâme et fanatique.

Un *Dufresnoy*, un *Lenturmé*, monstres abominables, qui pervertissaient, à Senlis, de malheureux enfants qu'ils entraînaient dans des retraites obscures, pour y entendre leurs messes et les fanatiser.

Nous avons entre les mains, et nous les déposerons à vos comités, les preuves de leurs crimes.

Le frère du vertueux Rolland est aussi avec nous: son nom seul a paru suspect: de plus, il était moine... et l'est encore.

Voilà des drapeaux où l'on voit des fleurs de lys, des armoiries. Nous nous promettons d'y mettre le feu et de danser autour la *Carmagnole*.

Les canonniers de Bon-Conseil, un détachement de l'armée révolutionnaire de la même section, et 26 gendarmes du Luxembourg ne

nous ont pas quittés depuis six semaines. Ce sont des républicains courageux et pleins de vertu. Partout ils se sont montrés avec cette fermeté imposante qui pulvérise les ennemis du bien et ranime le courage des amis de la liberté.

Dans toutes les Sociétés populaires que nous avons formées, ils ont propagé les vrais principes et prêché l'amour de la patrie.

La calomnie a fait tous ses efforts pour nous atteindre: fermes de notre conscience, nous lui avons opposé la vérité de nos actions et nous l'avons réduite au silence.

A toute heure du jour et de la nuit, les canonniers, les volontaires de Bon-Conseil et les gendarmes sont prêts, au moindre signal de la Convention, à voler partout où elle l'ordonnera.

Et le comité de surveillance du département de Paris sera toujours glorieux quand la Convention nationale choisira quelques-uns de ses membres pour les accompagner et les guider dans le chemin de la gloire et de la liberté.

CLÉMENCE. MARCHAND,

*Membres du comité de surveillance du département de Paris, séant rue de la Convention.*

Le comité de surveillance du département de Paris ayant entendu le rapport de ses deux collègues, arrête qu'il sera imprimé, affiché, envoyé aux sections, aux Sociétés populaires, à Senlis et à Luzarches.

*Les membres du comité,*

MOESSARD, CHERY, DELESPINE, GENOIS, DEDOUVRES, NICOLAS, FRANCHET, L'ÉCRIVAIN, FOURNEROT, GUIGUE JEUNE.

**Le représentant du peuple Cavagnac (Cavagnac), à Auch, rend compte des progrès de la raison dans ce département; il envoie la déclaration du citoyen Gaud, ci-devant prêtre.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyé au comité des secours publics (1).**

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le représentant du peuple Cavagnac écrit d'Auch le 3 frimaire :

« La levée extraordinaire des chevaux s'opère avec activité dans la 12<sup>e</sup> division que vous avez confiée à ma surveillance. Je les réunis à Auch, où déjà sans doute ils seraient tous en dépôt, si les localités l'eussent permis. Je fais construire des crèches dans les temples; la République aura là de superbes écuries. Dans ce pays, généralement stérile, j'ai rencontré bien des obstacles;

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(2) *Bulletin de la Convention* du 10<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 30 novembre 1793). M. Aulard dans son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 662, ne reproduit que le texte incomplet du *Moniteur*.